

Portugal

La concertation sociale à l'épreuve : réforme de la législation du travail et montée de l'extrême droite

Raquel REGO

Cet article examine la proposition de réforme de la législation du travail intitulée « Trabalho XXI », approuvée en Conseil des ministres en juillet 2025, et qui a conduit à une grève générale unissant les deux confédérations syndicales portugaises le 11 décembre. La pertinence d'une réforme à caractère fortement libéral est ici questionnée dans un contexte où les principaux indicateurs économiques et du marché du travail apparaissent globalement favorables. Dans ce contexte marqué par la montée rapide de l'extrême droite, la réforme acquiert une signification politique plus large. Elle révèle une logique de concertation sociale visant avant tout à conférer une légitimité politique au gouvernement plutôt qu'à réussir un pacte social qui serait effectivement appliqué dans le futur avec la participation des acteurs sociaux.

This article examines the proposed labour legislation reform, 'Trabalho XXI', which was approved by the Council of Ministers in July 2025. This led to a general strike involving both Portuguese trade union confederations on 11 December. In a context where the main economic and labour market indicators appear generally favourable, the relevance of such a strongly liberal reform is questioned here. Against this backdrop of the rapid rise of the far right, the reform takes on broader political significance. The reform reveals a logic of social dialogue that is primarily aimed at conferring political legitimacy on the government, rather than achieving a social pact that would be implemented in future with the participation of social partners.

*Raquel Rego est
professeure à l'Iscte-
Institut universitaire de
Lisbonne, chercheuse
à CIES-Iscte et
spécialiste des relations
professionnelles.*

Le 11 décembre 2025, le Portugal a connu sa onzième grève générale depuis le rétablissement de la démocratie en 1974, et la cinquième seulement à réunir les deux confédérations syndicales : la Confédération générale des travailleurs portugais – Intersyndicale nationale (CGTP-IN) et l'Union générale des travailleurs (UGT). Cette unité entre les deux confédérations est un signal fort qui témoigne de la gravité perçue par les organisations syndicales de la proposition gouvernementale de réforme de la législation du travail, connue sous le nom de « Trabalho XXI » (« Travail XXI »)¹.

La réforme a été approuvée en Conseil des ministres en juillet 2025, juste après les élections législatives de mai, qui ont reconduit au pouvoir la coalition de centre droit PPD-PSD/CDS-PP² (« Portugal não pode parar »). Le gouvernement est toutefois devenu minoritaire à l'Assemblée, en partie à cause de la progression du parti d'extrême droite Chega.

Cette nouvelle réforme intervient à peine deux ans après l'adoption, en 2023, de l'Agenda do Trabalho Digno (Agenda du travail décent)³, porté par le précédent gouvernement socialiste dirigé par António Costa. Cette réforme avait déjà entraîné de nombreuses modifications du Code du travail. Le programme électoral de la coalition actuellement au pouvoir n'avait toutefois nullement laissé présager une réforme d'une telle ampleur. Le projet gouvernemental prévoit en effet plus d'une centaine de modifications du Code du travail. Toutefois, comme cela est souvent le cas au Portugal,

le gouvernement a choisi de soumettre d'abord le projet à la concertation sociale. Il convient de souligner que cette méthode n'avait pas été suivie lors de la précédente réforme socialiste et qu'en principe, il revient au Parlement de légiférer en matière de droit du travail.

L'appel à la grève générale du 11 décembre a reçu le soutien de secteurs et acteurs stratégiques : transports, santé, éducation, mais aussi pilotes, employés de banque et, selon des déclarations de la présidence de son comité d'entreprise, la société Auto-Europa, filiale de Volkswagen dont l'activité représente à elle seule environ 1,5 % du PIB portugais. Au-delà du choc économique, l'impact a été significatif sur l'agenda médiatique. Le secrétaire général de la CGTP-IN a déclaré à la presse que la grève avait mobilisé plus de 3 millions de travailleurs. La grève a aussi brisé le narratif de la stabilité sociale portugaise, alors que la dernière grève générale remontait à 12 ans.

Ces événements s'inscrivent dans un contexte politique profondément recomposé. Le gouvernement minoritaire du Premier ministre Luís Montenegro repose sur un équilibre parlementaire précaire et à géométrie variable, dépendant du soutien du parti d'extrême droite Chega. Fondé en 2019, ce parti est devenu en six ans le deuxième groupe parlementaire du pays. C'est l'une des trajectoires les plus rapides observées dans l'espace politique européen, qui met ainsi fin à l'« exception portugaise », un pays généralement considéré comme immunisé contre la montée de l'extrême

1. « Trabalho XXI - Anteprojeto de Lei da reforma da legislação laboral », 25 de julho de 2025, <https://bit.ly/4fhBac4>.

2. Coalition réunissant le Partido Popular Democrata, Partido Social Democrata (PPD-PSD, Parti populaire démocratique - Parti social-démocrate) et le Centro Democrático e Social - Partido Popular (CDS-PP, Centre démocratique et social - Parti populaire).

3. Agenda do Trabalho Digno : <https://bit.ly/3P1BKQN>.

droite. Simultanément, le Parti socialiste (PS), longtemps pilier de la démocratie portugaise, a subi lors des législatives de mai 2025 un revers historique, le reléguant pour la première fois à la troisième place.

Ce recul de la gauche a cependant trouvé une limite lors de l'élection présidentielle de janvier 2026, où le candidat socialiste António José Seguro – soutenu avec retard par un PS en manque de consensus interne – a été élu le 8 février avec 66,8 % des voix contre le *leader* de Chega, André Ventura. Ce résultat suggère que l'extrême droite demeure une force minoritaire à l'échelle de l'électorat portugais dans son ensemble, même si elle peut jouer un rôle parfois déterminant dans l'espace parlementaire.

Cet article commence par analyser les débats actuels sur le tripartisme, dont plusieurs auteurs soulignent la crise et la recomposition en Europe. Il présente ensuite les formes asymétriques prises par la concertation sociale au Portugal, avant d'analyser le contenu du programme « Trabalho XXI », qui accroît la précarisation de l'emploi sans s'attaquer à la question centrale des transformations actuelles du marché du travail. Enfin, il souligne la recomposition du champ politique portugais et le poids que pourra désormais exercer une extrême droite en forte progression, dans un contexte où le processus de concertation sociale, clos sans accord au début du mois de mai de 2026, cède désormais la place au Parlement, où se décide en réalité l'essentiel.

Transformations du tripartisme en Europe

Le tripartisme s'inscrit historiquement dans les modèles néocorporatistes de régulation des relations professionnelles, caractérisés par une coopération institutionnalisée

entre l'État, les organisations patronales et les syndicats. Dans cette perspective, Lijphart (2012) souligne que les « démocraties consensuelles » tendent à privilégier des mécanismes de négociation collective et de concertation sociale, favorisant la stabilité économique et la paix sociale. De même, Regini (2003) met en évidence que la concertation tripartite permet une internalisation des conflits sociaux, contribuant à la régulation des économies capitalistes avancées.

Toutefois, cette vision presque fonctionnaliste a été progressivement remise en question. Une partie importante de la littérature récente insiste au contraire sur la transformation, voire la crise, des mécanismes de concertation sociale en Europe. Baccaro (2015) souligne ainsi que les gouvernements ont de plus en plus recours à des formes unilatérales de réforme du marché du travail, marginalisant les acteurs sociaux, notamment dans le contexte des politiques d'austérité post-crise financière. Cette évolution est également analysée par Culpepper et Regan (2014), qui expliquent le déclin des pactes sociaux en Irlande et en Italie par une diminution de la dépendance des gouvernements à l'égard des syndicats, confrontés à des pertes d'adhérents significatives.

Dans cette même ligne, Corby et Latreille (2012) évoquent l'érosion des institutions tripartites, notamment dans les mécanismes d'arbitrage, tandis que Sánchez-Mosquera (2018) montre que, dans certains cas, la participation syndicale aux pactes sociaux a contribué à affaiblir leur propre capacité de mobilisation. Ces transformations doivent être replacées dans un contexte plus large de recomposition du capitalisme européen, marqué par la

flexibilisation du travail et la montée des logiques néolibérales.

Cependant, la littérature ne converge pas entièrement vers une thèse de déclin linéaire. Colombo, Tirelli et Visser (2014) proposent une relecture des pactes sociaux en montrant qu'ils persistent sous des formes renouvelées, dépendant fortement des configurations institutionnelles et des contraintes macroéconomiques. De même, Hassel (2009) insiste sur le rôle stratégique des gouvernements, pour lesquels la concertation demeure un instrument utile de légitimation politique et de gestion des réformes.

Cette lecture critique est approfondie dans des travaux plus récents. Baccaro et Howell (2017) soutiennent que les transformations des relations professionnelles en Europe ne doivent pas être interprétées uniquement comme un déclin du corporatisme, mais plutôt comme une reconfiguration structurelle vers des formes plus libéralisées de gouvernance du travail. Selon ces auteurs, même dans les pays traditionnellement coordonnés – ce qui n'est pas le cas du Portugal –, les institutions collectives ont été progressivement réorientées pour favoriser la flexibilité du marché du travail. Cette perspective permet de nuancer l'idée d'une disparition de la concertation sociale, en mettant en évidence sa transformation en un instrument compatible avec des logiques économiques néolibérales.

Le tripartisme portugais : une architecture asymétrique

Le tripartisme portugais apparaît comme un mécanisme institutionnel important de la gouvernance des relations de travail, mais il s'inscrit dans une architecture asymétrique, marquée par des mécanismes

d'articulation insuffisamment développés entre les différents niveaux de négociation et par une participation incomplète des acteurs sociaux représentatifs. Ces limites réduisent l'efficacité des compromis et, plus largement, celle de la concertation sociale.

L'analyse empirique du cas portugais, telle que développée par Rego, Pita et Nunes (2021), montre précisément cette ambivalence. Les autrices montrent que, si le tripartisme a pu constituer un cadre structurant de la gouvernance des relations de travail en favorisant la recherche de compromis, son efficacité et sa portée normative demeurent toutefois limitées. Dans cette perspective, elles ont cherché à comprendre le rôle des pactes sociaux dans la promotion de l'égalité de genre mais concluent que les références à ces politiques sont rares et apparaissent largement dépendantes des politiques européennes. Cette lecture rejoint celle de Zartaloudis (2015), selon laquelle la promotion de l'égalité a été largement impulsée par le cadre normatif de l'Union européenne, tandis que sa mise en œuvre au niveau national reste inégale. Par ailleurs, les travaux de Hamman *et alii* (2015) mettent en évidence les conséquences politiques des pactes sociaux, notamment en termes de soutien électoral, ce qui contribue à expliquer leur utilisation stratégique par les gouvernements. Ainsi, l'analyse du cas portugais semble confirmer que la capacité de concertation sociale reste limitée et dépendante de dynamiques plus larges.

Pour comprendre les enjeux de la négociation autour de « Travail XXI », il convient de rappeler l'architecture singulière du dialogue social portugais. La Commission permanente de concertation sociale (CPCS) a été instituée en 1984, soit

à peine dix ans après la Révolution des Œillets, dans une période de recherche d'intégration européenne. Mais jusqu'en 1990, la concertation sociale ne reposait que sur l'UGT du côté syndical. De ce fait, son fonctionnement a été marqué dès l'origine par une asymétrie structurelle : la CGTP-IN, confédération historiquement la plus représentative, a longtemps refusé d'y entrer puis a dénoncé les accords en phase finale des négociations, laissant à l'UGT la responsabilité de signer et, ce faisant, d'assurer la légitimité tripartite du système.

La CGTP-IN maintient une position de principe proche de celle qui l'a caractérisée depuis les années 1980 : une méfiance structurelle à l'égard d'un tripartisme qu'elle perçoit comme tendant à institutionnaliser des concessions. L'UGT, qui a été fondée en 1978 dans un contexte de tension avec la CGTP-IN, est devenue la confédération indispensable à l'existence même de la concertation sociale portugaise. Sa participation et sa signature garantissent l'existence du tripartisme. Mais sur le projet Travail XXI, elle a refusé de jouer son rôle habituel de modératrice signataire. Dans un système où la légitimité tripartite repose sur une seule signature, l'absence de celle-ci prive la réforme de son soutien syndical et isole le gouvernement.

Travail XXI : une réforme au service d'une plus grande précarité

L'avant-projet de loi Travail XXI justifie la révision législative par la nécessité d'adapter le droit du travail aux défis du siècle, affirmant que le cadre juridique en vigueur demeure « ancré dans les modèles traditionnels de travail » et fait face à des

difficultés à l'ère numérique. Il se propose également de « lutter contre la précarité de l'emploi ». Une analyse attentive de la proposition révèle cependant l'inverse : le texte introduit des mesures de précarisation et ignore des questions structurelles au cœur du XXI^e siècle.

L'argument central du gouvernement – la rigidité du marché du travail comme frein à la compétitivité – est toutefois démenti par la réalité statistique. Fin 2024 au Portugal, le chômage a atteint son niveau le plus bas depuis 2002, et l'emploi des sommets historiques. Au troisième trimestre 2025, le taux de chômage s'établissait à 5,8 %. Ces conditions s'accordent mal avec un discours de réforme fondé sur la rigidité législative.

Dans la réalité, la question clé du marché du travail est celle de la précarité qui est un véritable problème structurel. Le Portugal est le deuxième pays de l'Union européenne en termes de contrats atypiques ; ces contrats, qui occupent environ 30 % des actifs, sont en grande majorité subis. Le chômage des jeunes de moins de 25 ans reste près de trois fois supérieur à la moyenne nationale, chiffre saisissant pour un pays qui figure parmi les plus vieillissants d'Europe. Le marché du travail présente également une forte concentration de la main-d'œuvre dans des secteurs à bas salaires (hôtellerie, restauration) et le nombre de travailleurs concernés par des licenciements collectifs a augmenté de 59 % entre 2023 et 2024.

Or plutôt que de répondre à ces enjeux, Travail XXI étend les possibilités de recours aux contrats à durée déterminée des jeunes travailleurs par les employeurs, un paradoxe pour un projet qui affirme vouloir « combattre la précarité ».

Flexibilisation accrue et déséquilibre entre les forces en présence

Travail XXI comporte plusieurs volets dont l'orientation commune est la flexibilisation du travail, ainsi que l'illustrent les mesures suivantes :

- l'extension des contrats à durée déterminée de deux à trois ans au maximum est prévue dans un pays déjà caractérisé par un taux de contrats atypiques parmi les plus élevés d'Europe (voir *supra*), et qui a de surcroît récemment découvert des situations de travail proches de l'esclavage. Or la réforme ne punit pas l'absence de déclaration d'embauche à la Sécurité sociale, affaiblissant ainsi un levier de contrôle essentiel ;
- le temps de travail et le télétravail sont réformés dans un sens défavorable aux salariés. Le projet de loi supprime le droit du salarié de refuser le télétravail et l'obligation pour l'employeur d'évaluer régulièrement les conditions de travail, y compris par examen médical ;
- l'introduction d'un compte individuel d'heures, pouvant être mis en place par accord entre l'employeur et le salarié, ou par adhésion à un règlement intérieur. Autrement dit, le dispositif du « *banco de horas* » devient largement négocié entre deux parties qui ne disposent pas, en pratique, d'un pouvoir de négociation équivalent. Dans un tissu économique composé majoritairement de micro-entreprises, où le rapport de force entre employeur et salarié est structurellement défavorable à ce dernier, l'individualisation des modalités d'organisation du temps de travail tend à renforcer des asymétries déjà existantes. Les conséquences sur la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que les risques de stress et de fatigue s'en trouvent accrus, parmi d'autres effets liés à une plus grande

instabilité des horaires, à une flexibilité imposée et à une baisse du salaire horaire à cause du non-paiement des heures supplémentaires ;

- certaines dispositions semblent également faciliter le licenciement. La loi actuelle prévoit en effet une durée minimale de 10 heures pour la formation aux fonctions « accessoires », c'est-à-dire aux tâches secondaires qui ne modifient pas la catégorie professionnelle, comme la rédaction de rapports ou la formation des collègues aux procédures, par exemple. Cependant, la proposition du gouvernement ne fait plus aucune référence à une durée minimale pour cette formation, ce qui pourrait conduire à des situations d'inadéquation des salariés à leur poste de travail, prévues par la loi comme motif de licenciement ;
- la sous-traitance de fonctions exercées par des travailleurs licenciés au cours des 12 mois précédents est désormais autorisée, ce qui constitue une incitation claire à la sous-traitance.

Donnant l'impression d'un retour à l'ordre ancien, la politique actuelle vis-à-vis des syndicats s'avère ouvertement antisyndicale. Cette dérive s'illustre par l'interdiction de l'activité syndicale dans les entreprises sans adhérents, ainsi que par la possibilité pour les travailleurs indépendants mais économiquement dépendants d'être représentés par des associations non syndicales. L'extension de l'obligation de maintien d'un service minimum en cas de grève à de nouveaux secteurs sociaux comme celui de la petite enfance vient confirmer ce recul des droits syndicaux.

Les silences de Travail XXI

Au-delà de son contenu, Travail XXI se distingue aussi par ses omissions.

La première concerne les conditions climatiques de travail. Le Portugal est de plus en plus exposé à des événements météorologiques extrêmes : tempêtes dévastatrices – comme la tempête Kristin dans la région centrale du pays en 2025 –, vagues de chaleur perturbant le travail en extérieur. Pourtant, la réforme reste totalement muette sur les protections à accorder aux travailleurs exposés à ces événements. Dans un pays où l'agriculture, le BTP et le tourisme de plein air sont des secteurs d'emploi significatifs, cette absence est frappante.

La seconde lacune concerne la gestion algorithmique et la surveillance numérique des travailleurs. Ces pratiques constituent pourtant l'une des transformations majeures des relations d'emploi du XXI^e siècle. Un projet se réclamant de l'adaptation à l'ère numérique aurait pu en faire un chantier central. Ce silence n'est pas anodin : il révèle que la « rhétorique du XXI^e siècle » sert à justifier une modernisation sélective, qui s'inspire en réalité davantage des logiques d'un capitalisme ancien, où les employeurs pouvaient disposer de la force de travail comme d'une simple marchandise, que des défis contemporains.

L'empreinte de l'extrême droite sur le débat parlementaire

Le contexte parlementaire conditionne fortement la dynamique de la négociation. Le gouvernement de Luís Montenegro (dirigeant du PPS-PD) est minoritaire ; il dépend de majorités de circonstance qui

soumettent, selon les votes, le PPD-PSD/CDS-PP au soutien – ou à l'abstention – de Chega. Fondé en 2019, ce parti politique d'extrême droite est devenu en 2025 le deuxième parti en nombre de députés – un phénomène sans précédent dans la démocratie portugaise, généralement considérée comme immunisée contre l'extrême droite depuis la fin de la dictature de l'Estado Novo en 1974⁴.

S'agissant de Travail XXI, Chega n'est pas en première ligne du débat : les partis les plus impliqués dans la discussion sont les formations de gauche, dont le PS. Ce dernier, affaibli par son score historiquement bas aux législatives de mai 2025, cherche à se reconstruire, ce qui le conduit à s'opposer à la réforme⁵. Parallèlement, aux côtés du PS, on retrouve sans surprise le PCP (Parti communiste portugais) et le BE (Bloc de gauche), bien qu'ils soient également en recul.

Les confédérations patronales ont quant à elles soutenu publiquement la réforme tout en laissant entendre qu'elles auraient souhaité que celle-ci aille plus loin. Cette posture équilibre habilement le jeu : elle transforme le gouvernement en acteur « modéré » et réduit le champ dans lequel les contre-propositions syndicales peuvent être perçues comme raisonnables. Dans un contexte où l'extrême droite progresse, le gouvernement dispose d'une ressource discursive supplémentaire : se présenter comme un bouclier pragmatique face au radicalisme de l'extrême droite.

4. Le nombre de députés de Chega à l'Assemblée de la République est passé de 1 (1,29 %) en 2019 à 60 (22,76 %) en 2025 : <https://www.eleicoes.mai.gov.pt/#>.

5. Au printemps 2025, Luís Montenegro avait démissionné suite à une mise en minorité de son gouvernement au Parlement. Les élections qui ont suivi ont été marquées par une progression de l'alliance PPD-PSD/CDS-PP (de 28,2 à 31,2 %), Chega a progressé de 18,1 à 22,8 % tandis que le PS a reculé de 28,0 à 22,8 % (<https://www.eleicoes.mai.gov.pt/legislativas2024/resultados/globais> et <https://www.eleicoes.mai.gov.pt/legislativas2025/resultados/globais>).

Face à cette recomposition du champ politique, le Premier ministre a donné le ton avant la grève générale en posant publiquement la question : « Une grève générale pour réclamer quoi ? » Dans ce contexte, il a même promis, de manière pour le moins surprenante, de porter le salaire minimum à 1 600 euros, alors qu'il venait de l'augmenter de 6 % en 2025 par rapport à l'année précédente (soit 870 euros) et que sa promesse électorale était d'atteindre les 1 100 euros. Cette gestion repose sur une certaine forme de légèreté politique : des promesses brandies avec aplomb avant de sombrer aussitôt dans l'oubli.

Conclusion : le tripartisme dans la quatrième vague d'extrême droite

Le cas portugais de l'automne-hiver 2025 offre un cas d'école pour analyser ce que l'on appelle parfois la crise du tripartisme dans le contexte de la montée contemporaine de l'extrême droite. Ce cas s'inscrit dans la « quatrième vague » d'extrême droite mondiale, marquée par sa normalisation : le passage de la protestation marginale à une force capable de former ou de conditionner des gouvernements au cœur du système (Mudde, 2019). La réforme Travail XXI est négociée par les acteurs habituels

– gouvernement, confédérations syndicales et patronales – mais dans des termes très différents de la période antérieure, dans un espace où l'extrême droite reconfigure les possibles sans nécessairement apparaître au premier plan de la négociation.

L'architecture tripartite portugaise, fondée sur l'asymétrie entre une UGT plutôt signataire et une CGTP-IN plutôt contestataire, s'avère fragile dès lors que l'UGT refuse elle aussi de signer. La question est de savoir si cette remise en cause est conjoncturelle – liée à une réforme particulièrement agressive – ou si elle annonce une reconfiguration durable du dialogue social portugais dans un contexte politique profondément transformé.

La proposition Trabalho XXI confirme la volonté des dirigeants politiques portugais de perpétuer un modèle de développement fondé sur la précarité, la surcharge de travail pour les bas salaires et un climat de peur au détriment de l'expression démocratique sur le lieu de travail – un paradigme économique qui perdure malgré quatre décennies d'intégration européenne, susceptibles d'ouvrir des perspectives de transformation progressiste. Le risque est alors que ce modèle trouve un nouveau souffle en s'abritant derrière une concertation sociale de façade.

Sources :

- Baccaro L. (2015), « Labor market adjustment in Europe: Farewell to social concertation? », Seminar on International Comparative Analysis of Labor Market Reforms, November 25, <https://bit.ly/4d7s1BH>.
- Baccaro L., Howell C. (2017), *Trajectories of Neoliberal Transformation: European Industrial Relations Since the 1970s*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Colombo E., Tirelli P., Visser J. (2014), « Reinterpreting social pacts: Theory and evidence », *Journal of Comparative Economics*, vol. 42, n° 2, p. 358-374, <https://bit.ly/4d7su6V>.
- Corby S., Latreille P. (2012), « Tripartite adjudication: An endangered species », *Industrial Relations Journal*, vol. 43, n° 2, p. 94-109, <https://doi.org/10.1111/j.1468-2338.2012.00662.x>.
- Culpepper P., Regan A. (2014), « Why don't governments need trade unions anymore? The death of social pacts in Ireland and Italy », *Socio-Economic Review*, vol. 22, n° 4, p. 723-745, <https://doi.org/10.1093/ser/mwt028>.
- Hamman K., Johnston A., Katsanidou A., Kelly J., Pollock P.H. (2015), « Sharing the rewards, dividing the costs? The electoral consequences of social pacts and legislative reform in Western Europe », *West European Politics*, vol. 38, n° 1, p. 206-227, <https://doi.org/10.1080/01402382.2014.911481>.
- Hassel A. (2009), « Policies and politics in social pacts in Europe », *European Journal of Industrial Relations*, vol. 15, n° 1, p. 7-26, <https://doi.org/10.1177/0959680108100163>.
- Mudde C. (2019), *The Far Right Today*, London, Polity Press.
- Lijphart A. (2012), *Patterns of Democracy: Government forms and performance in thirty-six countries*, New Haven, Yale University Press.
- Regini M. (2003), « Tripartite concertation and varieties of capitalism », *European Journal of Industrial Relations*, vol. 9, n° 3, p. 251-263, <https://doi.org/10.1177/09596801030093001>.
- Rego R., Pita T., Nunes C. (2021), « A crise do tripartismo europeu: o caso da igualdade de gênero na concertação social em Portugal », *Tempo Social*, vol. 33, n° 3, p. 231-253, <http://hdl.handle.net/10451/50487>.
- Sánchez-Mosquera M. (2018), « Trade unionism and social pacts in Spain in comparative perspective », *European Journal of Industrial Relations*, vol. 24, n° 1, p. 23-38, <https://doi.org/10.1177/0959680117711476>.
- Zartaloudis S. (2015), « Money, empowerment and neglect – The Europeanization of gender equality promotion in Greek and Portuguese employment policies », *Social Policy and Administration*, vol. 49, n° 4, p. 530-547, <https://doi.org/10.1111/spol.12146>.